102343

Aménagement linguistique

A Policy for Ontario's French-Language Schools and Francophone Community

Ontario

105-01642/

Contents

THE AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE POLICY: AN OVERVIEW 2

Introduction 3

Objectives of the Policy 3

Implementing the Policy 4

THOUGHT-PROVOKING FINDINGS 8

A Profile of Ontario's Francophone Community: Demographic, Linguistic, and Social Trends 9

Who Attends Ontario's French-Language Schools? 9

A Profile of the French-Language School System 10

CREATING SUSTAINABLE CHANGE: THE POLICY'S PRIORITIES 14

Giving Children the Best Possible Start at a French-Language School 15

Optimizing the Use and Acquisition of the French Language and Achieving a High Level of Bilingualism 16

Developing a Cultural Identity 17

Optimizing Learning and Achievement in a Minority Setting 18

Developing Vibrant Communities 19

LET'S GET TO WORK! 22

Students 23

Parents 24

Partners in the Francophone Community 25

CONCLUSION 28

In this document, the term Aménagement linguistique *refers to language planning.*

The Aménagement linguistique Policy:
An Overview

INTRODUCTION

A language thrives when people use it in daily communication and when it permeates the space in which they live and build their communities. This is the role that the French language plays in Canada's francophone communities; Canadian francophones speak to each other in French and draw on the language to affirm their cultural identity. In the process, they create a community that shares the same language.

The policy presented in this document concerns French-language schools, the young people attending them, and their parents. Its intention is to help the province's French-language educational institutions and settings optimize the transmission of the French language and culture among young people, to help them reach their full potential in school and society, and to breathe new life into the francophone community.

The term *aménagement* means arranging, planning, organizing, or administering. It is often used in areas such as urban planning, road development, and forest management. Whenever this term is used, it always implies making something viable, useful, or productive. *Aménagement linguistique* refers to language planning.

Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, part of the Canadian Constitution passed in 1982, guarantees the French or English linguistic minority populations of a province the right to instruction in their own language. Ontario has enacted laws to protect these rights in this province. To help French-language schools fulfil their mandate, Ontario bases its policies on the current legal status of these rights, as well as on the relevant federal statutes. The aménagement linguistique policy falls within this legal framework.

It is important that all institutions responsible for providing French-language education in the province adopt the same guidelines to ensure the protection, enhancement, and transmission of the French language and culture in minority settings. These common guidelines are provided through the aménagement linguistique policy.

This document should interest everyone involved, either directly or indirectly, in the education of Ontario's young francophones, including the young people themselves. In a broader sense, it is written for all individuals and groups concerned with the vitality and the very existence of the francophone community. The implementation of the aménagement linguistique policy will require a commitment from all partners in French-language education.

WHO IS RESPONSIBLE FOR FRENCH-LANGUAGE EDUCATION IN THE PROVINCE?

- the Ontario Ministry of Education
- the 12 French-language district school boards
- the 7 French-language school authorities (as of September 2004)
- the 397 French-language schools (as of September 2004)

OBJECTIVES OF THE POLICY

The aménagement linguistique policy is firmly linked to the mandate of French-language schools and exists to help these schools better fulfil their mission. The goal of the policy is to foster the well-being of current and future generations by promoting and expanding the francophone milieu in which the students are educated to meet their linguistic, educational, and cultural needs.

The objectives of the aménagement linguistique policy are to:

- deliver high-quality instruction in French-language schools adapted to the minority setting;
- educate young francophones to become competent and responsible citizens, empowered by their linguistic and cultural identity;
- increase the capacity of learning communities, including school staff, students, and parents, to support students' linguistic, educational, and cultural development throughout their lives;
- expand and enrich the francophone environment through solid partnerships among the school, the family, and the community as a whole;
- increase the vitality of educational institutions by focusing on student retention and increased enrolment, thus contributing to the sustainable development of the French-language community in Ontario.

IMPLEMENTING THE POLICY

FRENCH-LANGUAGE SCHOOL BOARDS AND SCHOOL AUTHORITIES

Each of Ontario's French-language school boards and school authorities, in collaboration with parents and community organizations, is required to develop a local aménagement linguistique policy that promotes the fulfilment of the French-language school's mandate and increases the educational system's capacity to protect and enhance the French language and culture.

Based on a rigorous analysis of its individual situation and needs, each school board and school authority will plan targeted interventions, which include, for example, establishing partnerships with deliverers of or associations for early childhood education and implementing programs for the intake, assessment, placement, and integration of students who – for linguistic, cultural, or academic reasons – are not immediately able to follow the regular programs offered. Such initiatives translate into both short- and long-term results (e.g., an increase in the spontaneous use of French at school, an improvement in student performance, increased enrolment).

ANTICIPATED PROVINCIAL POLICY OUTCOMES

1. **FOR STUDENTS**
   An increased capacity to acquire oral communication skills to maximize learning and identity building.
2. **FOR SCHOOL STAFF**
   An increased capacity to work in a minority setting to support the academic learning and identity building of every student.
3. **FOR SCHOOL BOARDS**
   An increased capacity to maintain and increase student enrolment to contribute to the vitality of French-language schools and the broader francophone community.

THE FRENCH-LANGUAGE SCHOOL

Two key places for the transmission of Ontario's French language and culture are the homes in which children are raised and French-language schools. French-language education makes families and schools full partners. The challenges and particular characteristics of education in a minority setting explain both the need for the family-school partnership and the specific nature of the French-language school's mandate.

The mandate of French-language schools is to ensure that students receive a good education in all subjects and disciplines. French-language schools also have a mandate to protect, enhance, and transmit the French language and culture. French is the school's language of instruction and communication, and it animates the social and cultural life of the school community.

The French-language school:

- is a place of learning devoted to the academic success, lifelong learning, and personal growth of all its students. All subjects in the Ontario curriculum are taught in French, with the exception of Anglais and Anglais pour débutants from Grade 4 to Grade 8 in elementary school and English and Anglais pour débutants in secondary school, which are taught to the standards required to ensure a high level of bilingualism. All curriculum guidelines are developed and taught in French to promote students' acquisition of general knowledge and the development of their learning skills. The goal of each French-language school is to ensure students equal opportunity in terms of their learning, access to quality education, and academic achievement;

- contributes to the building of students' cultural identity through the development of their knowledge and use of the French language, as well as a profound sense of the cultural and universal values shared by francophone communities here and elsewhere. The school seeks to foster in students increased self-realization, a commitment to the francophone community and its sustainable development, and a strong sense of belonging;

- fosters quality instruction by working with its school board and teaching staff to develop and implement an educational strategy adapted to the minority setting and to create and support a dynamic learning community;

- consolidates and expands its educational and cultural network through school-community projects and through partnerships among the school, the family, and various groups in the broader community. These partnerships are created to find realistic solutions to the challenges of acquiring the French language and French culture in a minority setting, to promote aménagement linguistique in early childhood, and to encourage optimal learning and academic achievement among all students. They help to prepare young people for the transition from school to work and to active and fulfilling lives in the future, in the context of Ontario's cooperative education, workplace transition, guidance, and career education programs. As well, they prepare students for participation in the development of a strong French-language community.

The aménagement linguistique policy is firmly linked to the mandate of the French-language school and exists to help the school better fulfil its mission. The implementation of this policy in schools is mainly the responsibility of the French-language school boards, which have the task of overseeing the proper management of their schools, assessing local needs, and determining with their school communities which interventions are most likely to have a positive impact on the school environment.

The aménagement linguistique policy is the result of a desire to ensure the well-being of current and future generations of francophones in Ontario by promoting and expanding the francophone milieu where students are educated and in which they grow both linguistically and culturally.

Thought-Provoking Findings

A PROFILE OF ONTARIO'S FRANCOPHONE COMMUNITY: DEMOGRAPHIC, LINGUISTIC, AND SOCIAL TRENDS

Even though the number of Ontarians who count French as their mother tongue is rising, the size of the group is declining in comparison with the rest of Ontario's population. The percentage of Ontarians whose mother tongue is French dropped from 5 per cent in 1991 to 4.5 per cent in 2001.

"Mother tongue" is the first language learned in the home during childhood and still understood at the time of the last census.

In the eastern and northeastern regions of the province, where large groups of francophones have traditionally lived, the exodus to large urban centres is progressively increasing the isolation of French-language communities. In the central and southwestern parts of the province, where the francophone population is relatively small, French is spoken in, at most, one-third of Francophone homes.

The province welcomes 13 per cent of Canada's francophone immigrants. These newcomers should be contributing to the maintenance and expansion of the province's francophone communities. However, few services exist to welcome, inform, and direct newly arrived immigrants to the French-language school system. New francophone arrivals, therefore, tend to adopt English once they establish themselves here. This is one of many factors that increase the likelihood of francophone assimilation.

A critical aspect of assimilation is the loss of the mother tongue in everyday conversation.

More often today than in the past, French and English, and sometimes other languages, co-exist in Ontario homes. Francophones who have anglophone spouses or partners and who live in a predominantly English-speaking environment have great difficulty maintaining an essentially francophone lifestyle. As a result, these francophones often speak less French than English in the home.

Still, a growing number of parents are choosing to exercise their right to have their children educated in French. The reasons for this decision include these people's heartfelt connection to their language and culture, the distinct advantages of bilingualism in the job market, and, with globalization, the understanding that linguistic diversity is preferable to linguistic uniformity.

Some families still find it difficult to give French an equal opportunity in the home. Under these circumstances, is it possible for them to provide their children and teenagers attending a French-language school with adequate, ongoing support? While this is a sensitive issue, it is essential to the debate on the transmission of language and culture in a minority setting.

WHO ATTENDS ONTARIO'S FRENCH-LANGUAGE SCHOOLS?

Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms defines the right of Canadian citizens of the English-speaking or French-speaking minority of a province to educate their children in that minority language, wherever numbers warrant. In Ontario, the following have the right to have their children educated in French at the elementary and secondary school levels in Ontario:

- Canadian citizens residing in Ontario whose first language learned and still understood is French
- Canadian citizens residing in Ontario who received their elementary-level education in French, here or elsewhere in Canada

- Canadian citizens who have a child who received, or who is receiving, his or her education in French at the elementary or secondary level, here or elsewhere in Canada

Under the Education Act of Ontario, it is also possible for children whose parents do not meet the criteria of Section 23 of the Charter to be admitted to a French-language school if they receive permission from the school's admissions committee. A committee reaches its decisions after examining each request in light of Section 23 and the admissions criteria in effect at the French-language school board, for example, the parents' commitment to the school and to education in the French language.

In the spirit of the right stated in the Charter, French-language schools now serve a diverse clientele, both linguistically and culturally:

- Because students' linguistic experiences vary greatly from one home to another and from one community to another, their language skills are considerably different. When they first attend school, some students understand their mother tongue well, whereas others know little or no French.

- Because the French language itself conveys the culture of the many communities in which it is spoken, students' cultural experiences vary greatly.

The physical features of French-language schools in Ontario may differ from one another, but they remain closely tied to their educational and cultural mission: to serve the province's francophone communities and to promote the heritage of the francophone community.

A PROFILE OF THE FRENCH-LANGUAGE SCHOOL SYSTEM

The French-language school system in Ontario comprises close to 400 French-language schools and their students across the province. To better understand this system, we must consider the impact of the behaviour and the performance of the students who attend these schools on the vitality of the system as a whole.

ACADEMIC ACHIEVEMENT

Annual provincial testing informs the public about the education system's performance, helping to improve the quality of education and the accountability of the system. The results of these tests make it possible to compare the performance profile of an individual student and his or her class or school from year to year.

At the elementary level, some students in French-language schools continue to fail to meet the provincial standard in reading and writing. Nevertheless, significant improvement has been accomplished through targeted educational interventions in the schools and through teaching strategies that better address students' needs. This is why a pedagogy that has been adapted to the minority setting and that focuses on optimal oral and written language acquisition is part of the aménagement linguistique policy.

The provincial standard – level 3 on a scale of four levels – is the level at which students are expected to achieve the expectations in Ontario's curriculum guidelines.

The corrective measures taken by school teachers and district school boards to improve students' success rate on provincial tests confirm the effectiveness of the aménagement linguistique policy:

- At the secondary level, 79 per cent of students in French-language schools passed the Ontario Secondary School Literacy Test (OSSLT) in 2003 compared to 67 per cent in 2002.

- Students' results on the provincial assessment of mathematics in Grades 3, 6, and 9 have also shown improvement.

The following provisions are also designed to bring about an improvement in the performance of French-language students at the elementary and secondary levels:

- School boards will continue to implement improvement plans for student performance on the provincial tests in reading and writing.
- School boards will continue to implement ministry-approved locally developed courses to meet the compulsory credit needs of students in Grades 9 to 10 in French, mathematics, the sciences, and history.
- Students who do not pass the Ontario Secondary School Literacy Test (OSSLT) may take a language skills course specifically developed for students in a minority-language context or, in exceptional cases, may request a review by an adjudication panel to obtain the graduation literacy requirement.

Other important interventions are being considered in the area of oral communication. Many children speak little or no French when they start school. If they spend a significant amount of class time listening to and speaking in French, they can quickly catch up. Understanding the different stages of oral language acquisition and implementing proper teaching strategies are priorities for French-language education.

ENROLMENT

While the number of French-language schools has clearly increased over the years, enrolment has slowly declined in the last few. Two-thirds of parents who have a constitutional right to have their children educated in French exercise this right. Are the others even aware of their right? Do they know that there is almost certainly a school near where they live that provides a quality education in French where programs are taught to exacting standards? Do they know that a French-language school offers young people a unique opportunity to live in French in Ontario?

The following general and targeted interventions to correct this situation have been planned as part of the aménagement linguistique policy:

- informing Canadian citizens of their educational right
- informing newly arrived immigrants of the availability and advantages of French-language education
- promoting French-language schools and the quality of education and the cultural life they provide
- increasing public awareness of the services that an increasing number of the province's pre-school children could receive

RETENTION

Some parents opt for a French-language school from Junior Kindergarten to Grade 1, but then move their children to an English-language school. Some students choose to leave after Grade 8 or Grade 10. Why do they leave the French-language school? The reasons are unclear, but the intake procedures and the support that students and their families receive may need to be targeted for improvement.

The beneficial effect of early childhood education programs in the French language on student retention, academic performance, and social skills has also been recognized. The promotion of these programs is one of the foundations of the aménagement linguistique policy, and the programs themselves have been rigorously monitored since the establishment of full-day education programs for four- and five-year-old children in the province's French-language schools.

Postsecondary education and career choices also have a great influence on some students' decision to transfer to an English-language school. Others decide to leave school prior to graduation, as soon as they have completed their compulsory education.

In addition to aménagement linguistique in early childhood education (see the section "Giving Children the Best Possible Start at a French-Language School"), the following interventions are also planned or are being considered to lower the incidence of students' transferring to English-language schools and dropping out of French-language schools:

- implementating programs to welcome, support, and mentor students and their families on an ongoing basis from the start of schooling until the end of secondary school
- improving relationships between secondary schools and their elementary feeder schools to ease students' transition from one level to the next
- actively promoting – in the high schools – colleges and universities that offer full or partial programs in French
- integrating Grade 7 and 8 students in the secondary school system

In summary, French is being replaced by English in some homes, and students in French-language schools are very linguistically and culturally diverse. The francophone community – including parents, students, community groups, and representatives and officials from the province's French-language education system – is well aware of the challenges involved in the transmission of language and culture in a minority setting and is prepared to tackle them one by one.

Creating Sustainable Change:
The Policy's Priorities

GIVING CHILDREN THE BEST POSSIBLE START AT A FRENCH-LANGUAGE SCHOOL

By the time children start school, they have spent four to six years within their family and community. When they start Grade 1 at age six, children are already communicating, playing, and learning using the language or languages they know. Most francophone students come from families in which French is spoken, but others speak little or no French. To give children the best possible start at a French-language school, they should be exposed to French as early and as intensively as possible. This is as much a parental responsibility as is the decision to enrol and support children in the various French-language early childhood education programs.

Addressing Some Parental Concerns

From a parent whose child speaks French fluently

Concern: *"Our child is starting Junior Kindergarten and speaks French fluently. Will the program be challenging enough?"*
Answer: *"The regular program is rigorous and demanding. It was developed for your child. For example, the French curriculum expectations for Grades 1 to 8 in reading, writing, and oral communication stipulate that French must be taught as the first language, not as the second language."*

From a parent whose child speaks little French

Concern: *"French is my mother tongue but I don't speak it well enough to feel comfortable using it. Still, I would like my daughter to learn French at school."*
Answer: *"Trust yourself and try to improve your ability to speak French. Use it to communicate with your child every day. Make French resources available in the home. The more you demonstrate your attachment to French, the more receptive your child will be to the learning experiences offered at school."*

From a parent whose child does not speak French

Concern: *"We don't speak French at home, but surely our child will learn French from the other students."*
Answer: *"Children are open to new influences and have an incredible capacity for learning. However, adapting to the school's linguistic and cultural life will require a lot of effort from your child. He or she will need special attention to achieve this. Give your child a gift: learn or re-learn French yourself to support your child throughout his or her studies. Give your child a head start by enrolling him or her in a French-language day care."*

Ideally, all children who start Grade 1 in a French-language school have already been exposed to French during their early childhood – at home, at day care, and in Junior and Senior Kindergarten – and are ready to function in French. To succeed, these children should be able to:

- understand simple instructions, express themselves, and answer in French in a variety of familiar situations;
- demonstrate personal and social skills, for example, self-confidence and independence through their behaviour and social skills; and,
- demonstrate basic understanding, especially of the French language, mathematics, and science.

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE INTERVENTIONS IN EARLY CHILDHOOD EDUCATION

All the province's French-language school boards offer full-time early childhood education programs in French. The Kindergarten programs were specially created to prepare children for instruction in the French language under the new Ontario curriculum. It is strongly suggested that parents who enrol their children in Junior or Senior Kindergarten familiarize themselves with the document entitled *Jardin d'enfants, 1998* and monitor their children's progress. Parental involvement and support make all the difference at this level and can help improve students' achievement.

The earlier that children are exposed to French, the greater the likelihood that they will acquire and develop strong language skills. Building and maintaining close links between existing French-language day cares and French-language schools, improving the quality of the delivery of full-time early childhood education programs, and meeting the need for high-quality materials and resources to support learning are the key interventions in aménagement linguistique for young children.

OPTIMIZING THE USE AND ACQUISITION OF THE FRENCH LANGUAGE AND ACHIEVING A HIGH LEVEL OF BILINGUALISM

Academic success is very closely linked to the development of strong communication skills. Programs delivered in French-language schools are especially rigorous, demanding, and stimulating in this regard, and reflect the goal of the gradual development of skills in both official languages.

To optimize the acquisition and use of the French language, young people must become comfortable using French spontaneously in day-to-day life to communicate, listening and talking to a wide variety of French speakers, and reading and writing in French in a variety of learning situations and about subjects that interest and involve them.

Answering Some Student and Parental Concerns

From Grade 8 students who value bilingualism, but feel insecure about their French

Concern: *"There are students and teachers who speak 'good French' in our school. We are somewhat embarrassed about our own French. It's like we express ourselves better in English."*
Answer: *"What you call 'good French' is the school's language of instruction, the language of French-language newspapers, and the language of the French-language business world. Anyone can speak this rich, complex language. To learn it, you must be able to speak French spontaneously in day-to-day life, and you must use it much of the time every day. Take this advice and you will maintain and improve your French."*

From a group of parents with children who attend elementary school

Concern: *"What should we do to encourage reading at home?"*
Answer: *"Young children are naturally curious. At an early age, give them their own French-language books – books at their level, of course. Also, be sure to read out loud to them every day. They will quickly understand that books contain stories that move them and interest them. Take the time to discover the subjects and areas that interest them so that you can choose books and magazines that they will want to read. Answer their questions and keep supporting them as they discover the written word. If you need help to better guide your children's language development, seek it out."*

Ideally, all French-language elementary and secondary school students will be committed to speaking French at school, will gradually develop their language skills, and will feel increasingly confident about their oral and written communication skills. Students should be able to:

- speak French spontaneously and use it to communicate and interact with others in all of the school's learning situations and cultural activities;
- use French as a learning tool to explore and solve problems;
- meet the expectations of Ontario's curriculum guidelines with respect to communication and language skills, from Grades 1 to 12 in oral communication, reading, and writing.

FEELING COMPETENT AND DEVELOPING A LOVE OF LEARNING

Communication is a high priority in Ontario's curriculum guidelines for Grades 1 to 12. Most of the activities in which students participate in school require skills in oral communication, reading, and writing. All these activities lend themselves to practising and gradually perfecting these language skills.

The aménagement linguistique policy promotes a supportive linguistic environment in which students can practise French intensively, beginning with oral French. It also promotes the use of the French language in all school activities, whether for learning course content or for social and cultural activities. The policy recommends that the province's schools use the following two key interventions: the regular assessment of oral communication skills throughout a student's schooling and the implementation in schools of linguistic support programs for those students experiencing difficulties with the French language. New and proven pedagogical practices in reading and writing must also be used in the classroom.

DEVELOPING A CULTURAL IDENTITY

Language is the most immediate manifestation of culture and it remains the key to each individual's cultural identity. Students at French-language schools are just like other young people who love cultural products. They consume whatever is most prevalent in their environment – in Canada, Anglo-American products. However, for young people to develop a strong francophone linguistic and cultural identity, they must be nurtured in a francophone cultural environment that is both authentic and global. They must be exposed to francophone media (e.g., radio, television, newspapers, magazines) and cultural products (e.g., CDs, books, computer games) that reflect their lives and the things that matter to them. They must be encouraged to participate in athletic and extracurricular activities in French.

What Schools and Boards Can Do: Two Case Studies

- *A theatre arts teacher puts on a play with her Grade 10 students and tours the region's elementary schools with it. Not only do these young people learn about the theatrical profession and perfect their skills in French but they also get a warm reception from younger students. As a result of word-of-mouth reports, the course becomes popular, the school recruits new students, and young students can't wait to get in.*
- *A school board launches a French-language multimedia project for Grade 7 and 8 students with the intention of encouraging young people to explore interactive technologies (computer graphics, and information and communications technologies). The board makes a technology specialist available to the students and teaching staff. The students get involved and start designing and producing their projects. They do research, experiment, make decisions, overcome obstacles, and greatly extend their skills. In short, they develop learning strategies while at the same time working to meet the expectations of their French, science, and technology programs.*

Ideally, all students in a French-language school will know the school's mission and behave in ways that respect and help achieve this mission. Over time, and based on their age and stage of development, students should be able to:

- understand the need for individuals living in a minority setting to learn French, continue to use the language, and cultivate the language and culture in Ontario and Canada;
- recognize, share, and appreciate their linguistic and cultural heritage and respect the heritage of others;
- assert themselves culturally by speaking French at school and by contributing to and participating in the social and cultural life of the school;
- feel independent and competent in all the subjects taught at school and experience a sense of belonging to a group in which they feel respected and valued.

FEELING GOOD ABOUT BEING PART OF A FRANCOPHONE COMMUNITY WHILE REMAINING OPEN TO THE WORLD

Students attending French-language schools study, reflect, and discuss their own heritage. It is important that they gradually acquire a good understanding of their social and cultural milieu so that they identify with it and become ambassadors for it throughout their lives.

Cultural support must be provided to students across the entire curriculum, including the exploration of career paths and any related cultural activities. The aménagement linguistique policy endorses cultural development activities (*animation culturelle*) in schools to encourage students' cultural development through the schools' educational, social, and cultural activities.

OPTIMIZING LEARNING AND ACHIEVEMENT IN A MINORITY SETTING

Students cannot develop sophisticated skills in reading, writing, or mathematics in a vacuum; they require a dynamic, friendly environment that is conducive to understanding and learning. A parent who makes a ritual of reading in the home knows full well that the more expression is used when reading aloud, the more involved a child will become and the more fully the child will participate in the magic of the story. French-language schools and, as much as possible, students' families must compensate for the minority status of the French language by providing judicious and caring support. Francophone children who experience a positive relationship with learning become fully committed to their studies, feel motivated, and believe that they will succeed. They will gradually come to understand that being francophone means belonging to a community that has members all over the planet with whom they may share their vision of the world.

Supporting Learning in the Home

Imagine that your child comes home and says, "Today, the teacher told us a nice story." You say, "Tell me about it."

Your child continues, "Well, they took their boats, they caught the crab, and then they ate it."

You now have two choices. You could say, "That's a nice story," or you could say, "I'm afraid I don't understand your story." Choose the latter. Explain that you weren't in the classroom and that's why you don't understand the story. Ask your child to tell you the whole story.

Your child will then explain what happened in the fishing village, bit by bit, in his or her own words. This might involve, for example, your child telling you that a giant crab prevented the fishermen from going out to sea, that

there wasn't anything to eat in the village, that all the villagers decided to go together to hunt the giant crab, and that they caught it, brought it back to the village, and ate it during a great feast.

That night, at dinner, your child can tell the story once more to the entire family. The other family members will not have heard the story, so the child will have a new audience and can practise his or her language skills while sharing the story.

Ideally, all students will benefit from adequate and sustained support throughout their education and, as a result, will learn to trust in their abilities. Students should be able to:

- persevere when faced with a challenge and experience the satisfaction of mastering what they have learned;
- gradually expand their ability to think through rich and constructive experiences;
- correctly use a growing number of learning strategies and a variety of methods to accomplish increasingly complex assignments;
- make use of interactive technologies to enrich their French, increase their level of knowledge, and expand their views of the world;
- remain committed to learning and confident of their academic and personal success.

MASTERING THE LEARNING PROCESS

The programs delivered in French-language schools are created to meet the diverse needs of the students attending the school and to provide the interventions at the school that the students require. The aménagement linguistique policy also recommends that students have the structured support they require as they discover oral and written communication, reading, and mathematics, and as they use interactive technologies. It is essential that, by the end of their secondary school education, students master the basic skills and knowledge needed to function in society.

Teachers should make full use of education research on appropriate teaching strategies to use in a minority context. Parents should also be better informed about what goes on at school and about the demands of learning in this context. Thus two very important tools for increasing awareness of aménagement linguistique are professional development for teachers and information sessions for parents.

DEVELOPING VIBRANT COMMUNITIES

Part of the mandate of French-language schools involves playing an active role in their communities. Excellence in education owes a great deal both to the leadership demonstrated by the French-language education authorities and to the francophone community, which has demanded excellence in education and is working with education authorities to achieve it across the province. The values, convictions, aspirations, and expectations of the entire francophone community of Ontario are reflected in the countless individual and collective actions and initiatives undertaken in the world of education. To develop vibrant francophone communities, this energy should be harnessed, and the school's educational and cultural activities should be based on a shared vision of French-language education in a minority setting and on solid partnerships among the school, the family, and the community as a whole.

Begin with Partnerships

Based on local and regional needs, school boards should use partnership models that are sustainable and that have succeeded in Ontario and elsewhere. These include the following:

- partnerships between the school and the family (e.g., to provide a greater awareness of students' needs in the minority setting, to provide language support programs for parents)
- partnerships between elementary and secondary schools (e.g., through programs that promote secondary schools to younger children)
- partnerships among school boards, schools, and entrepreneurs (e.g., the establishment of new francophone day cares)
- partnerships among school boards, schools, and businesses (e.g., the establishment of school-community projects adapted to the needs of both local businesses and the curriculum)
- partnerships among school boards, schools, and community and cultural organizations (e.g., having secondary school students participate in the Jeux franco-ontariens [Franco-Ontarian Games], or in forums and internships through the Fédération de la jeunesse franco-ontarienne [Franco-Ontarian Youth Federation])
- partnerships among school boards, secondary schools, colleges, and universities (e.g., through programs that prepare young people for careers in high-demand trades in the community)
- partnerships that involve volunteering (e.g., contributions to extracurricular activities, mentoring programs, using the expertise provided by members of the community in classroom activities)

Ideally, each of the province's French-language schools will benefit from the leadership, expertise, and resources of its school board in planning and implementing with the broader community the school's interventions in aménagement linguistique. These interventions by the school include:

- establishing the conditions necessary for the creation of a francophone environment and ensuring that these are respected;
- delivering Junior and Senior Kindergarten programs that adequately prepare young children for entry into Grade 1;
- in addition to the regular program, delivering adequate *support programs* to students who have some or a very limited knowledge of French or who are recent arrivals to Ontario from another country and need to familiarize themselves with their new school and sociocultural environment before they can begin to pursue their education with confidence;

The support programs referred to above are Actualisation linguistique en français and Perfectionnement du français.

- recruiting qualified teachers who can teach and support students in an appropriate linguistic, cultural, and educational environment;
- endeavouring to improve student performance and achievement by taking the minority context into account;
- consolidating and expanding its educational and cultural network by forging solid partnerships among the school, the family, and the community.

WORKING TOGETHER TO DEVELOP OUR COMMUNITIES

The school is a resource to the community and, conversely, the community is a resource to the school; they contribute to each other's vitality and development. The school's and the community's needs and priorities must guide any efforts to establish new partnerships. Thus, the school and the community must collaborate on evaluating potential partnerships and on making decisions in this area. For this reason, schools must keep their communities informed of any partnership activities via newsletters, the school council, and community meetings. Community partners must also be made aware of the importance of sharing information and French-language resources that the school, the students, and the students' families do not necessarily have access to.

Let's Get to Work!

The aménagement linguistique policy requires everyone's involvement.

STUDENTS

Academic achievement is very closely linked to your motivation to study, your ability to take charge of your learning, and your commitment to the French-language community. Over the course of your education, teachers will help you gain confidence in your abilities, learn independently, and build on your skills. You will also be helped to understand your linguistic and cultural heritage so that you may fully commit yourself to using and improving your French, feel good about yourself, and be proud of your identity. You will become fluently bilingual as well as developing the factual knowledge and know-how that you will need to be judged competent and qualified in a postsecondary institution, in the workplace, or in public life.

AT SCHOOL, YOU ARE ENCOURAGED TO:

- think about and discuss the following themes and questions:
  - your right to a French-language education
  - the reasons why you are studying in French
  - the challenge of living in French in a predominantly anglophone environment
  - the conditions for learning and mastering French
  - the personal and collective means at your disposal for expanding your francophone environment and interacting with other francophones
  - the advantages that a French-language education will give you in society
- commit yourself fully to your education;
- make full use of the resources available at school to enhance your strengths and talents and overcome your difficulties;
- make your position known on issues that affect you directly, for example, extended school library hours, after-hours services, and school rules in general;
- ask for support from your teachers and the principal to undertake projects that you find useful or that you think will interest your peers, the school, or the community;
- get involved in the school's linguistic or cultural activities, for example, by participating in extracurricular activities or by making your artistic talents or academic abilities available to others.

AT HOME AND IN THE COMMUNITY, YOU ARE ENCOURAGED TO:

- start a dialogue with your parents about your education and your aspirations;
- commit yourself personally or collectively to French-language community activities or school-community projects that hold a special interest for you, your family, or your community;
- document, think about, and take a position on issues that affect you personally or that affect other francophone young people, families, or the community;

- seek out the expertise of qualified individuals to answer your questions and make informed decisions, especially regarding your career choices;
- learn about current political, economic, scientific, or other events by, for example, reading the major French-language newspapers on their websites;
- meet other francophones by, for example, doing an internship or participating in forums or cultural events.

PARENTS

The school acknowledges, respects, and values the central role that you play in the education of young people. No one is in a better position than you to tell the school about your concerns with respect to the education of your child and to help the school meet his or her needs. The school wants you to contribute to discussions about aménagement linguistique, because this large-scale undertaking affects you directly. It wants to hear your experiences, consult with you, and keep you informed about the possibilities of finding realistic solutions to the issues raised in this document. In sum, it wants any decisions made at the school concerning aménagement linguistique to be the result of consultation, consensus, and commitment.

AT SCHOOL, YOU ARE ENCOURAGED TO:

- participate in the regular school council meetings, at which you can make your point of view on the school's programs and operation known to the principal and the school board;
- begin a constructive dialogue with other parents, francophone or otherwise, on educating young people in a minority setting;
- speak to the principal or the teaching staff about any issues concerning your child's education and experience at school;

The school council advises the school principal or the school board on such matters as the following:

- school priorities for the curriculum
- programs and strategies to improve student results on province-wide tests
- communication with parents and the community
- the use of schools by the community
- the delivery of community programs and services to the school through partnerships between the school and the community
- school board policy regarding the school

- if you can and would enjoy it, work as a volunteer at your elementary school, where there are always various things for volunteers to do – for example, they can escort students on outings or share their expertise or talent during theme weeks or at cultural or social events at the school;

- spend more time at your local French-language secondary school, where young people could, for example, benefit from your professional expertise in educational or cultural projects undertaken by the school.

AT HOME, YOU ARE ENCOURAGED TO:

- use French as much as possible with your child in daily communication if you speak French and, if you don't, provide as much opportunity as possible for French to be part of your child's and your family's life by, for example, listening to French-language television or radio programs or taking courses in French;
- get your child interested in French-language television programs, books, journals, or magazines as early as possible;
- start a dialogue with your child or teenager about his or her learning, progress, concerns, and life at school;
- regularly set aside time to read with your young child in French even if French is not your first language;
- use French with your teenager to discuss current events and issues that affect him or her and about which he or she has to make informed decisions, such as working part time or paying for postsecondary education;
- familiarize yourself with the expectations for learning set out in the curriculum guidelines, so that you can offer your support and discuss them with your child and with his or her teachers.

PARTNERS IN THE FRANCOPHONE COMMUNITY

Whether you are a parent, a teacher, an artist, a business person or entrepreneur, a representative of a social or community agency, or a member of a cultural group, you are an important partner in the education of the province's young francophones. Within the school, you can enhance students' linguistic, educational, and cultural experiences and contribute to the development and growth of your community.

YOU ARE ENCOURAGED TO:

- give young people a voice in the francophone media by, for example, giving them a column in the local paper, inviting them to discuss a subject that concerns them on local radio, or using a television program to promote the cultural products created at the school;
- invite young people to become involved in community action by, for example, inviting them to take part in an activity day for the development of a sports complex or to promote services in French and francophone cultural events in the municipality;
- make room in your schedule for events featuring young francophone artists;
- come to the school to speak to young francophones about your community, whether it is the community you are in or the one you have left behind;

- talk to young people in schools and cultural and community centres about issues that affect them and tell them about opportunities in various fields or sectors of activity (e.g., part-time work, employee rights and employer responsibilities, exchange programs, specialized internships, scholarships, entrepreneurship);
- work with the school in developing and supporting school-community projects;
- give young people opportunities to meet with you and to play a role in the community by, for example, inviting them to visit your workshop, business, or office, or spend a day with you at work;
- talk to your local and regional anglophone partners to gain recognition for the francophone community in Ontario and to raise its profile in the province.

Conclusion

Aménagement linguistique is an enormous undertaking in which many Ontarians are already involved. It is important to recognize the work that is already under way and to learn from the individuals and institutions that are engaged in language development in the field – the French-language schools, the children and their families, and the community partners – because everything that is being done today in connection with aménagement linguistique affects students' daily lives and promises to have a positive impact on their lives in the future.

Aménagement linguistique offers Ontario's francophone community an opportunity to contemplate the future through the prism of French-language education. It also has the resources required for success: French-language schools; a rigorous curriculum, developed with French-language instruction in mind; and full-time Kindergarten programs in French.

Aménagement linguistique is also the beginning of a dialogue among school boards, schools, individual francophones, and groups of francophones on the development and implementation of action plans to meet the linguistic, educational, and cultural needs of young people and the expectations of their families. The province's aménagement linguistique policy is flexible enough to allow school boards to take into account changing circumstances and the incredible linguistic and cultural diversity of this province.

Language is the element that unites all members of Ontario's diverse French-speaking community. The future of these communities is being ensured today by those parents who have entrusted the education of their children to a French-language school and by the commitment of young people who have decided to define their identity through their francophone heritage.

Printed on recycled paper
04-191 ISBN 0-7794-7041-9

© Queen's Printer for Ontario, 2004

L'aménagement linguistique

Une politique au service des écoles et de la communauté de langue française de l'Ontario

Ontario

Table des matières

L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE : UN APERÇU 2

Qu'est-ce que l'aménagement linguistique? 3

Quels sont les objectifs de la politique d'aménagement linguistique? 4

Qui s'occupe de la mise en œuvre de la politique d'aménagement linguistique? 4

DES CONSTATS QUI FONT RÉFLÉCHIR 8

Le profil de la communauté francophone de l'Ontario : les tendances démographiques, linguistiques et sociales 9

Qui fréquente les écoles de langue française de l'Ontario? 9

Le profil du système scolaire de langue française 10

POUR UN CHANGEMENT DURABLE 14

Donner aux enfants le meilleur départ possible à l'école de langue française 15

Optimiser l'usage et l'apprentissage du français et accéder au bilinguisme 16

Se donner une identité 17

Mieux apprendre et réussir en milieu minoritaire 18

Développer des communautés dynamiques 20

METTRE LA MAIN À LA PÂTE 22

À l'attention des jeunes 23

À l'attention des parents 24

À l'attention des partenaires communautaires francophones 26

CONCLUSION 28

L'aménagement linguistique : un aperçu

QU'EST-CE QUE L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE?

Le mot « aménagement » est souvent utilisé pour exprimer l'idée d'organiser ou d'administrer quelque chose. Ce terme reflète aussi des réalités sociales et économiques plus complexes de notre temps comme l'aménagement urbain, l'aménagement routier ou l'aménagement de la forêt. Dans tous les cas, l'intention est la même : il s'agit de mettre en valeur un lieu ou un milieu de manière à le rendre viable, utile et productif pour toute une communauté d'êtres vivants. Le même principe s'applique à l'aménagement linguistique.

Une langue est vivante parce que des groupes de personnes s'en servent dans la communication quotidienne. Elle occupe l'espace où ces personnes se retrouvent, les lieux autour desquels se construit leur communauté. La langue française accompagne ainsi les communautés francophones du Canada; elles se racontent et affirment à travers elle leur identité culturelle, et forment ensemble une communauté de langue.

L'aménagement dont il est question dans le présent document concerne en priorité l'école de langue française, les jeunes qui la fréquentent et leurs parents. L'intention est de mettre en valeur les lieux et le milieu éducatifs francophones de la province de manière à optimiser la transmission de la langue et de la culture françaises chez les jeunes, de les amener à réaliser pleinement leur potentiel à l'école et dans la société et d'apporter un souffle nouveau à la communauté francophone de l'Ontario.

POURQUOI L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE FAIT-IL L'OBJET D'UNE POLITIQUE?

Les droits et libertés de la personne sont enchâssés dans la Constitution canadienne depuis 1982, date d'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'article 23 de la Charte garantit des droits à l'instruction dans la langue de la minorité.

L'Ontario a adopté des lois afin d'assurer la protection de ces droits dans la province et se base sur l'état actuel du droit ainsi que sur les lois fédérales s'y rattachant pour aider l'école de langue française à remplir son mandat. C'est dans ce cadre légal que s'inscrivent les interventions planifiées en aménagement linguistique.

Il est important que l'ensemble des institutions responsables de l'éducation en langue française dans la province adopte une même ligne de conduite en matière d'aménagement linguistique afin de pouvoir assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire. La politique d'aménagement linguistique énonce cette ligne de conduite.

QUI S'OCCUPE DE L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE DANS LA PROVINCE?

- Le ministère de l'Éducation de l'Ontario,
- douze conseils scolaires de district,
- sept administrations scolaires,
- trois cent quatre-vingt-dix-sept écoles (septembre 2004).

QUI DEVRAIT LIRE CE DOCUMENT?

Ce document concerne tous ceux et celles qui participent de près ou de loin à l'éducation des jeunes francophones de la province, y compris les jeunes eux-mêmes. Il s'adresse de façon plus large aux personnes et groupes de personnes qui se préoccupent de la vitalité et de l'existence même de la communauté francophone. La mise en œuvre de la politique d'aménagement linguistique sollicite en effet l'engagement de l'ensemble des partenaires de l'éducation en langue française.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE?

La politique d'aménagement linguistique est étroitement liée au mandat de l'école de langue française. Elle vise essentiellement à lui permettre de mieux remplir sa mission auprès des jeunes et de la population francophone de l'Ontario. En voici les grands objectifs.

- Dispenser dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire.
- Former des jeunes francophones responsables, compétents et forts de leur identité linguistique et culturelle.
- Augmenter les capacités de la communauté d'apprentissage (c'est-à-dire le personnel scolaire, les parents et les élèves) à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.
- Élargir et animer l'espace francophone en établissant des partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté locale et élargie.
- Accroître la vitalité des institutions éducatives ontariennes en favorisant, entre autres, le recrutement et la rétention des élèves des écoles de langue française et contribuer ainsi au développement durable de la communauté francophone.

QUI S'OCCUPE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE?

LES CONSEILS SCOLAIRES

Tous les conseils et administrations scolaires de langue française de la province, en collaboration avec les parents et les organismes de la communauté locale et élargie, élaborent une politique d'aménagement linguistique qui favorise l'actualisation du mandat de l'école de langue française et accroît les capacités du système d'éducation en matière de protection et de valorisation de la langue et de la culture françaises.

À partir d'une analyse rigoureuse de leur situation et de leurs besoins, chaque conseil et chaque administration scolaires planifient des interventions ciblées. Par exemple, ils étendent leur réseau de partenariats avec les services locaux adaptés à la petite enfance et mettent en œuvre des programmes d'accueil, d'évaluation, de placement et d'intégration afin de pourvoir aux besoins particuliers des élèves qui ne peuvent suivre immédiatement le programme d'études ordinaire pour des raisons linguistiques, culturelles ou d'ordre scolaire.

Ce type d'interventions se traduit par des résultats à court et à plus long termes, notamment une hausse de l'usage spontané du français à l'école, une amélioration du rendement des élèves et une augmentation des inscriptions à l'école.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS AU NIVEAU PROVINCIAL :

1. **ÉLÈVES**
   Capacité accrue à acquérir les compétences en communication orale nécessaires pour maximiser l'apprentissage et la construction identitaire.

2. **PERSONNEL SCOLAIRE**
   Capacité accrue à œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève.

3. **CONSEIL SCOLAIRE**
   Capacité accrue à maintenir et à augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone.

L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE

Il existe deux lieux privilégiés où peuvent se transmettre la langue et la culture françaises en Ontario : le premier est le foyer dans lequel les jeunes grandissent et le second, l'école de langue française qu'ils fréquentent.

Ainsi, l'éducation en langue française fait de la famille et de l'école des partenaires à part entière. Le contexte de l'éducation en milieu minoritaire, avec ses défis et ses particularités, explique à la fois la nécessité de ce partenariat et le caractère spécifique du mandat de l'école de langue française.

L'école de langue française a le mandat traditionnel d'éduquer en français les jeunes qui la fréquentent, autrement dit d'assurer leur formation dans cette langue. L'école de langue française a aussi le mandat de protéger, de valoriser et de transmettre la langue et la culture françaises. Le français est la langue d'enseignement et de communication à l'école et anime la vie sociale et culturelle de la communauté scolaire.

- L'école de langue française est un milieu d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour favoriser l'épanouissement personnel et la réussite scolaire des élèves dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Toutes les matières du curriculum de l'Ontario y sont enseignées en français, à l'exception de *Anglais* et *Anglais pour débutants* de la 4e à la 8e année au palier élémentaire et de *English* et *Anglais pour débutants* au palier secondaire qui sont enseignés avec rigueur afin d'assurer un bilinguisme de haut niveau. Tous les programmes-cadres du curriculum ont été élaborés en français pour faciliter l'acquisition de connaissances générales et le développement des compétences des élèves, l'intention étant d'assurer l'égalité des chances en matière d'apprentissage et d'accès à une éducation de qualité.

- L'école de langue française participe à la construction identitaire des jeunes en veillant à l'acquisition d'une bonne connaissance de la langue française et d'un sens profond des valeurs culturelles et universelles partagées par les communautés francophones d'ici et d'ailleurs. Ceci leur est essentiel pour s'affirmer et s'investir dans la communauté francophone.

- L'école de langue française assure la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves en travaillant de concert avec les conseils scolaires et le personnel enseignant pour développer et mettre en œuvre une pédagogie adaptée au milieu minoritaire ainsi que pour créer et soutenir une communauté d'apprentissage dynamique.

- L'école s'emploie à consolider et à élargir son réseau éducatif et culturel par l'entremise de projets scolaires-communautaires et de partenariats avec les familles et les différents groupes de la communauté locale et élargie. Son objectif est de trouver des solutions réalistes aux défis posés par l'apprentissage de la langue et la transmission de la culture en milieu minoritaire, de faire avancer le dossier de l'aménagement linguistique de la petite enfance, de favoriser l'apprentissage optimal et la réussite scolaire chez tous les élèves, de préparer les jeunes à une vie professionnelle active grâce aux programmes d'éducation coopérative, de transition de l'école au monde du travail, d'orientation et de formation au cheminement de carrière, et de participer au développement de la communauté dans une perspective de développement durable.

Ainsi, la politique d'aménagement linguistique est solidement arrimée au mandat de l'école de langue française. Elle est essentiellement là pour aider l'école à mieux remplir son mandat. La mise en œuvre de cette politique à l'école relève en grande partie des conseils scolaires qui ont la tâche d'assurer le bon fonctionnement de leurs écoles, d'évaluer les besoins au niveau local et de déterminer avec les communautés scolaires, les interventions les plus susceptibles d'avoir un impact positif sur l'environnement scolaire ou la vie à l'école.

En résumé, la politique d'aménagement linguistique résulte d'une volonté de mettre en valeur et d'élargir l'espace francophone dans lequel sont éduqués et évoluent les jeunes de façon à pouvoir satisfaire leurs besoins au plan linguistique et culturel, tant pour assurer le bien-être des générations actuelles que celui des générations futures.

Des constats qui font réfléchir

LE PROFIL DE LA COMMUNAUTE FRANCOPHONE DE L'ONTARIO : LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES, LINGUISTIQUES ET SOCIALES

Tandis que le nombre total de francophones augmente en Ontario, la population de *langue maternelle* française est en décroissance par rapport à l'ensemble de la population de la province. Le pourcentage de la population ontarienne de *langue maternelle* française est passé de 5 pour 100 en 1991 à 4,5 pour 100 en 2001.

La langue maternelle est la langue première apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise au moment du recensement.

Dans l'Est et le Nord-Est de la province où étaient traditionnellement concentrés des groupes importants de francophones, ces derniers sont de plus en plus minoritaires du fait de l'exode de la population vers les grands centres urbains.

Dans le Centre et le Sud-Ouest de la province où le pourcentage de la population de langue française est très faible, le français n'est parlé à la maison que dans un tiers des foyers ou moins.

La province accueille 13 pour 100 des immigrants francophones du pays, ce qui devrait avoir pour effet de contribuer au maintien et à l'essor des communautés francophones de la province. Toutefois, peu de services sont offerts pour accueillir, informer et orienter les nouveaux arrivants francophones vers le système d'éducation de langue française. Souvent, ces derniers adoptent l'anglais comme langue d'usage une fois établis en Ontario.

Ces réalités s'ajoutent aux nombreux autres facteurs qui mènent à l'*assimilation*.

Le terme « assimilation » désigne la perte de la langue maternelle comme langue de communication usuelle.

De nos jours, le français et l'anglais, et parfois d'autres langues, coexistent plus souvent que par le passé dans les foyers ontariens du fait que les francophones, peu nombreux dans certaines régions, fondent leur famille avec des partenaires dont la langue maternelle n'est pas le français. La prédominance de l'anglais dans l'environnement rend par ailleurs difficile l'adoption d'un mode de vie essentiellement francophone. En conséquence, les francophones parlent moins souvent le français et plus souvent l'anglais à la maison.

Pourtant, un nombre croissant de parents choisissent d'exercer leur droit de faire instruire leurs enfants en français. Les raisons de ce choix sont multiples : l'attachement à la langue et à la culture est une affaire de cœur, le bilinguisme présente des avantages certains sur le marché du travail et, à l'heure de la mondialisation, la diversité linguistique est infiniment plus attrayante que l'uniformité linguistique.

Toutefois, force est de constater qu'un certain nombre de familles éprouvent des difficultés à donner au français des chances égales d'exister à la maison dans le quotidien. Leur est-il possible dans ces circonstances d'apporter un soutien adéquat et continu à l'enfant ou à l'adolescent qui fréquente l'école de langue française? C'est là une question sensible mais fondamentale au débat sur la transmission de la langue et de la culture en milieu minoritaire.

QUI FREQUENTE LES ECOLES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO?

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux citoyennes et citoyens canadiens des droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Un grand nombre de personnes sont titulaires de ces droits en Ontario. Qui sont-elles?

LES TITULAIRES DU DROIT À L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE

Les personnes qui ont le droit de faire instruire leurs enfants en français aux paliers élémentaire et secondaire en Ontario sont :

- les citoyennes et citoyens canadiens résidant en Ontario et dont la première langue apprise et encore comprise est le français;
- les citoyennes et citoyens canadiens résidant en Ontario qui ont reçu leur instruction au palier élémentaire en français, ici ou ailleurs au Canada;
- les citoyennes et citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction au palier élémentaire ou secondaire, en français, ici ou ailleurs au Canada.

Tel que prévu par la *Loi sur l'éducation* de l'Ontario, des enfants dont les parents ne répondent pas aux critères de l'article 23 de la Charte peuvent être admis à l'école de langue française par l'entremise du comité d'admission de l'école. Le comité fonde sa décision en examinant chaque demande à la lumière de l'article 23 et des critères d'admission en vigueur dans le conseil scolaire, par exemple l'acceptation des parents de s'engager à soutenir l'enfant dans ses apprentissages à l'école de langue française.

UNE CLIENTÈLE, UNE DIVERSITÉ D'EXPÉRIENCES LINGUISTIQUES ET CULTURELLES

Dans l'esprit des droits énoncés dans la *Charte*, l'école de langue française sert aujourd'hui une clientèle des plus diversifiées, tant au niveau linguistique que culturel.

- Au niveau linguistique parce que la connaissance du français dépend de l'expérience personnelle de chaque élève. L'expérience linguistique des élèves étant très différente d'un foyer à l'autre et d'une communauté à l'autre, leurs compétences langagières sont contrastées. Certains élèves connaissent bien leur langue maternelle tandis que d'autres connaissent peu ou ne connaissent pas le français à leur entrée à l'école.
- Au niveau culturel parce que la langue française est porteuse de la culture des diverses communautés qui s'en servent et là aussi les expériences des élèves sont très variées.

L'école ontarienne de langue française a beau changer de visage, elle est fermement attachée à sa mission éducative et culturelle : servir les collectivités francophones de la province et mettre en valeur le patrimoine actuel de la communauté francophone.

LE PROFIL DU SYSTÈME SCOLAIRE DE LANGUE FRANÇAISE

Le système scolaire de langue française, c'est d'abord près de quatre cents écoles de langue française établies à travers toute la province ainsi que les élèves qui les fréquentent. La vitalité de ce système dépend, entre autres, de la réussite scolaire des élèves et de la façon dont se comporte la population scolaire.

LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Des évaluations provinciales ont lieu chaque année afin de pouvoir rendre compte au public de la performance du système d'éducation et d'accroître la qualité et la responsabilité en éducation. Ces tests permettent par exemple de comparer, à partir d'une analyse des résultats, le profil du rendement de l'élève, de sa classe et de l'école d'une année à l'autre.

Au palier élémentaire, certains élèves des écoles de langue française n'atteignent pas la *norme provinciale* en lecture et en écriture. Une amé-

lioration sensible de leur rendement est toutefois amorcée qui met à la fois en évidence l'utilité des interventions pédagogiques ciblées menées dans les écoles auprès des jeunes et la nécessité d'un enseignement répondant davantage à leurs besoins. C'est pourquoi une pédagogie adaptée au milieu minoritaire visant l'apprentissage optimal de la langue orale et écrite est envisagée dans le cadre de la politique d'aménagement linguistique.

La norme provinciale ou niveau 3 sur une échelle à 4 niveaux correspond à un rendement qui satisfait pleinement aux attentes prescrites dans les programmes-cadres du curriculum de l'Ontario.

Les mesures correctives prises par le personnel enseignant et les conseils scolaires pour améliorer le taux de réussite aux tests provinciaux confirment ce point de vue.

- Au palier secondaire, 79 pour 100 des élèves des écoles de langue française ont réussi le *Test provincial de compétences linguistiques* en 2003, comparé à 67 pour 100 en 2002.

- Les résultats aux tests provinciaux de mathématiques administrés en 3e, 6e et 9e année sont en constante amélioration depuis 1998.

Les dispositions ci-après visent aussi à favoriser l'amélioration du rendement des élèves en français aux paliers élémentaire et secondaire.

- Les conseils scolaires poursuivent la mise en place des plans annuels d'amélioration du rendement des élèves aux tests provinciaux.

- Des cours à l'échelon local donnant droit à des crédits obligatoires sont élaborés à travers la province pour répondre aux besoins des élèves de 9e et 10e année dans les matières principales, soit les langues, les mathématiques, les sciences et l'histoire.

- Les élèves qui n'ont pas réussi le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) peuvent désormais suivre le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO), spécialement élaboré à l'intention des élèves vivant en milieu minoritaire ou, dans des cas exceptionnels, demander à ce que leurs compétences linguistiques soit formellement évaluées par un comité local d'évaluation en vue de satisfaire aux exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

D'autres interventions importantes sont à l'étude dans le domaine de la communication orale. Nombre de jeunes élèves parlent peu ou ne parlent pas le français à leur entrée à l'école. Ce retard peut être vite rattrapé chez les jeunes enfants pourvu que l'on donne une place importante à la parole et à l'écoute en classe. La compréhension des différentes étapes d'acquisition de la langue orale est un dossier prioritaire pour l'éducation en langue française.

L'EFFECTIF SCOLAIRE

Tandis que le nombre d'écoles de langue française de la province a nettement augmenté au fil des ans, le nombre d'élèves qui fréquentent ces écoles est en revanche légèrement en baisse depuis quelques années. Pourquoi?

Environ deux tiers des titulaires du droit à l'éducation en langue française exercent ce droit. Les autres ne le revendiquent pas. Ces personnes sont-elles au courant de leur droit? Savent-elles qu'il existe sans doute tout près de chez elles une école qui dispense une éducation de qualité en français et que les programmes y sont enseignés avec rigueur? Savent-elles que l'école de langue française offre aux jeunes une occasion unique de vivre en français en Ontario?

Des interventions ciblées sont prévues dans le cadre de la politique d'aménagement linguistique pour corriger la situation, entre autres :

- informer les citoyennes et citoyens canadiens de leurs droits en matière d'éducation;
- informer les nouveaux arrivants de l'existence du système d'éducation en langue française et de ses avantages;
- promouvoir l'école de langue française, la qualité de l'éducation qui y est dispensée et la vie culturelle de l'école;
- faire connaître les services dont peuvent bénéficier de plus en plus les enfants d'âge préscolaire dans la province.

LA RÉTENTION SCOLAIRE

Un certain nombre de parents choisissent d'inscrire leur enfant à l'école de langue française de la maternelle à la 1re année puis se tournent vers l'école de langue anglaise. Des élèves quittent aussi l'école de langue française après la 8e ou la 10e année. Pourquoi ce changement de cap? L'amélioration des services d'accueil et de soutien aux élèves et aux familles est ciblée.

Les effets bénéfiques des programmes d'éducation de la petite enfance sur la rétention, le rendement scolaire et les habiletés sociales des élèves sont bien connus de tous. Ce dossier est un des piliers de la politique d'aménagement linguistique et fait l'objet d'un suivi rigoureux depuis l'établissement des programmes d'éducation à plein temps pour les enfants de quatre et cinq ans dans les écoles de langue française de la province.

Plus tard, c'est le choix des études postsecondaires ou le choix de carrière qui influe le plus sur la décision de passer à l'école de langue anglaise. Certains élèves décident également d'arrêter leurs études une fois leur scolarisation obligatoire terminée.

En plus de l'aménagement linguistique de la petite enfance (voir Donner aux enfants le meilleur départ possible à l'école de langue française, p. 15), des interventions sont prévues ou étudiées pour réduire l'incidence de ce type d'abandons, en particulier :

- la mise en place de programmes d'accueil et de cellules de soutien et d'accompagnement adéquats aux élèves et aux familles dès l'entrée des jeunes enfants à l'école et ce, jusqu'à la fin des études secondaires;
- le resserrement des liens entre les écoles secondaires et les écoles nourricières afin de faciliter la transition au secondaire;
- la promotion active à l'école secondaire des collèges et des universités qui offrent des programmes complets ou partiels en français;
- l'intégration des classes de 7e et de 8e années aux écoles secondaires.

En résumé, l'usage du français à la maison est en baisse au profit de l'anglais et l'école de langue française accueille une clientèle très diversifiée du point de vue linguistique et culturel. La communauté évalue avec lucidité les défis que pose la transmission de sa langue et de sa culture en milieu minoritaire et s'apprête à les relever un par un et de front avec l'ensemble des parties prenantes : parents, élèves, groupes de la communauté locale et élargie, représentants et responsables de l'éducation en langue française dans la province.

Pour un changement durable

LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE ÉTABLIT DES PRIORITÉS.

DONNER AUX ENFANTS LE MEILLEUR DÉPART POSSIBLE À L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE

De quatre à six années de la vie se sont écoulées au contact de l'environnement familial et de la collectivité au moment où les enfants arrivent à l'école. À six ans, date d'entrée en 1re année, chaque enfant se raconte déjà, s'amuse et apprend dans une et parfois plusieurs langues. La majorité d'entre eux ont reçu le français comme langue familiale mais un certain nombre d'élèves parlent peu ou ne parlent pas français. Afin de donner aux enfants le meilleur départ possible à l'école de langue française, il faut les exposer le plus tôt possible et de façon intensive au français. Cette initiative relève des parents auxquels revient la décision d'inscrire et d'accompagner l'enfant dans les divers programmes d'éducation de la petite enfance offerts dans la province.

Conversation avec...

... un parent dont l'enfant parle français.

« Notre enfant entre en maternelle et parle couramment français. Sera-t-elle assez stimulée?
– Le programme d'étude ordinaire est rigoureux et exigeant. Il est conçu pour votre enfant. Lisez par exemple les attentes du programme-cadre de français de la 1re à la 8e année en lecture, en écriture et en communication orale. Vous verrez que le programme prescrit l'enseignement du français à titre de langue première et non de langue seconde. »

... un parent dont l'enfant parle peu le français.

« Je ne me sens plus très à l'aise dans ma langue maternelle mais je tiens à ce que ma fille apprenne le français à l'école.
– Faites-vous confiance et entretenez votre capacité de parler français! Servez-vous en chaque jour avec votre enfant pour communiquer. Mettez à sa disposition des ressources en français à la maison. Plus vous manifestez concrètement votre attachement à la langue française et plus votre enfant sera réceptive aux expériences d'apprentissage offertes à l'école. »

... un parent dont l'enfant ne parle pas français.

« Notre enfant apprendra vite le français au contact de ses camarades.
– Les enfants sont réceptifs aux nouvelles influences et leur capacité d'apprentissage est grande. Toutefois, s'adapter à la vie linguistique et culturelle de l'école demandera beaucoup d'efforts de la part de votre enfant. Il aura besoin d'une attention soutenue pour y parvenir. Faites-lui un cadeau : apprenez ou réapprenez vous-même le français avec lui afin de pouvoir l'accompagner tout au long de ses études et prenez les devants en l'inscrivant dans une garderie de langue française. »

IDÉALEMENT, tous les enfants qui entrent en 1re année à l'école de langue française ont été exposés au français au cours de leur petite enfance, à la maison, à la garderie et dans les classes de maternelle et de jardin d'enfants, et ils sont prêts à suivre le programme d'étude en français. Chaque enfant peut :

- comprendre des directives simples, s'exprimer et répondre en français dans une variété de situations familières;
- démontrer des habiletés au niveau personnel et social, par exemple, faire preuve de confiance en soi et d'autonomie dans son comportement, de sociabilité dans ses relations avec les autres;
- démontrer des connaissances de base, particulièrement en français, en mathématiques et en sciences.

L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE DE LA PETITE ENFANCE

Tous les conseils scolaires de langue française de la province offrent des programmes d'éducation de la petite enfance à plein temps en français. Les programmes de maternelle et de jardin d'enfants ont été spécialement conçus pour préparer les enfants à suivre en français le nouveau curriculum de l'Ontario. Il est fortement recommandé aux parents qui inscrivent leurs enfants à la maternelle ou au jardin d'enfants de lire le document intitulé *Jardin d'enfants, 1998* et de suivre les progrès de leur enfant. Les parents peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'apprentissage de leur enfant; leur engagement et leur appui font toute la différence.

Plus l'enfant est exposé tôt au français, plus il a de chances d'acquérir et de développer des compétences langagières solides. Maintenir et tisser des liens étroits entre les garderies de langue française existantes et l'école de langue française, améliorer la qualité de prestation des programmes d'éducation de la petite enfance à plein temps et combler les besoins en matériel et ressources de qualité visant à appuyer l'apprentissage sont les interventions clés du dossier de l'aménagement linguistique de la petite enfance.

OPTIMISER L'USAGE ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ET ACCÉDER AU BILINGUISME

La réussite scolaire est intimement liée à la capacité de développer de solides compétences en communication. Les programmes dispensés dans les écoles de langue française sont particulièrement rigoureux, exigeants et stimulants à cet égard et reflètent bien la notion de construction graduelle des compétences dans les deux langues officielles. Pour optimiser l'usage et l'apprentissage du français, il faut amener les jeunes à se servir spontanément du français dans la vie de tous les jours pour communiquer, à écouter une grande variété de locuteurs francophones, à lire et à écrire beaucoup en français dans des situations d'apprentissage très diverses et sur des sujets qui les intéressent ou leur tiennent à cœur.

Conversation avec...

... des élèves de 8e année qui valorisent le bilinguisme mais éprouvent un sentiment d'insécurité face au français.

« Il y a des élèves et des enseignants qui parlent un "bon français" dans notre école. On a plutôt honte de notre français. C'est comme si on s'exprimait mieux en anglais.
– Ce que vous appelez le "bon français" c'est la langue d'enseignement de l'école, la langue des journaux ou du monde des affaires. Cette langue riche et nuancée est accessible à tout le monde. Pour l'apprendre, il faut entretenir sa capacité de "parler" français spontanément en s'en servant beaucoup dans la vie de tous les jours. Suivez ce conseil et vous entretiendrez l'usage de votre langue et perfectionnerez votre français. »

... un groupe de parents dont les enfants fréquentent l'école élémentaire.

« Que devons-nous faire pour promouvoir la lecture à la maison?
– Les jeunes enfants sont naturellement curieux. Donnez-leur vite des livres bien à eux, des livres à leur portée bien sûr! Lisez aussi quotidiennement à haute voix avec eux. Ils comprendront vite que les livres contiennent des histoires qui les touchent et les intéressent. Discutez avec eux pour connaître les sujets et les domaines qui les intéressent afin de choisir des livres et des magazines qu'ils auront le goût de lire. Répondez à leurs questions. Continuez à les accompagner tout au long de leur découverte de l'écrit. Demandez conseil au besoin pour mieux guider vos enfants dans leur choix. »

IDÉALEMENT, tous les élèves des écoles élémentaires et secondaires de langue française s'engagent à se servir du français pour communiquer à l'école, perfectionnent graduellement leurs compétences langagières et font preuve d'une assurance accrue dans l'exercice de la communication orale et écrite. Chaque élève peut :

- parler français spontanément et s'en servir pour communiquer et interagir avec les autres dans toutes les situations d'apprentissage et les activités culturelles de l'école;
- utiliser le français comme outil d'apprentissage pour explorer et résoudre des problèmes;
- satisfaire aux attentes des programmes-cadres du curriculum de l'Ontario en matière de communication et de compétences langagières, de la 1re à la 12e année, tant en communication orale qu'en lecture et en écriture.

POUR SE SENTIR COMPÉTENT ET CULTIVER LE GOÛT D'APPRENDRE

La communication est au premier plan des programmes-cadres du curriculum de l'Ontario, de la 1re à la 12e année. La plupart des activités auxquelles se livrent les élèves à l'école requièrent des habiletés en communication orale, en lecture et en écriture et toutes se prêtent à l'exercice et au perfectionnement graduel de ces habiletés.

La politique d'aménagement linguistique préconise un encadrement linguistique accru et adapté qui assure la pratique intensive du français, à commencer par le français oral, et le respect de son champ d'usage dans toutes les activités de l'école, qu'il s'agisse de l'apprentissage des matières ou des activités sociales et culturelles. Deux interventions clés sont recommandées à l'échelle de la province dans ce domaine : l'évaluation régulière des compétences en communication orale tout au long des études et la mise en place des programmes de soutien linguistique pour les élèves qui éprouvent des difficultés en français. Le recours à des pratiques pédagogiques novatrices et éprouvées en lecture et en écriture doit aussi faire son chemin dans la salle de classe.

SE DONNER UNE IDENTITÉ

La langue est l'instrument par lequel se manifeste le plus immédiatement une culture. Elle reste la pièce maîtresse de l'identité culturelle de chaque personne. Les jeunes des écoles de langue française sont, comme tous les jeunes, avides de produits culturels et consomment beaucoup de ceux qui sont le plus omniprésents dans leur environnement, soit des produits culturels anglophones. Pour que les jeunes soient forts de leur identité linguistique et culturelle, il faut leur réserver une place de choix dans un espace culturel francophone authentique et ouvert sur le monde, les brancher sur des médias et des produits culturels francophones qui reflètent leurs réalités et leurs questionnements, et les encourager à participer à des activités sportives et parascolaires en français.

Pour une action culturelle dynamique

Des modèles à suivre

- *Une enseignante en éducation artistique monte une pièce de théâtre avec ses élèves de 10e année et part en tournée dans les écoles élémentaires de la région. Non seulement les jeunes créateurs apprennent les ficelles du métier et peaufinent leurs habiletés en français, mais trouvent auprès des plus jeunes une audience chaleureuse. Le bouche à oreille fait son travail.*

Résultat : *les inscriptions au cours augmentent, l'école recrute de nouveaux élèves et les plus jeunes sont impatients d'y entrer.*

- *Un conseil scolaire met sur pied un projet multimédia pour les élèves de 7e et 8e année avec l'intention d'amener les jeunes à exploiter des éléments visuels et les technologies de l'information et de la communication. Le conseil met à la disposition des jeunes et du personnel enseignant l'expertise d'un spécialiste en informatique.*
  Résultat : *les jeunes se prennent au jeu et s'affairent à concevoir et à réaliser leur projet. Ils font des recherches, expérimentent des procédés, prennent des décisions, surmontent les obstacles et se surpassent. Bref, ils développent des stratégies d'apprentissage qui les aident à répondre aux attentes de leur programme de français et de sciences et technologie.*

Toutes les matières du curriculum se prêtent à ce genre d'initiatives. Les exemples présentés plus haut peuvent servir de modèles à la création d'ateliers ou au lancement de projets en histoire, en musique ou encore en mathématiques.

IDÉALEMENT, tous les élèves des écoles de langue française connaissent la mission de l'école et modèlent leur comportement de telle façon à la respecter et à participer à son accomplissement. Graduellement, chaque élève peut, selon son âge et son stade de développement :

- comprendre la nécessité de s'investir personnellement et collectivement en milieu minoritaire pour apprendre le français, entretenir son usage et cultiver le fait français en Ontario et au Canada;
- reconnaître, partager et apprécier son héritage linguistique et culturel et respecter de même celui d'autrui;
- s'affirmer culturellement en choisissant de s'exprimer en français à l'école, en contribuant et en participant à la vie sociale et culturelle de l'école;
- se sentir autonome et compétent dans l'ensemble des disciplines enseignées à l'école et éprouver un sentiment d'appartenance au groupe dans lequel il ou elle se sent respecté et valorisé.

POUR SE SENTIR BIEN DANS SA PEAU ET S'OUVRIR SUR LE MONDE

Les élèves des écoles de langue française sont amenés à réfléchir sur leur patrimoine culturel. Il importe en effet que les élèves acquièrent graduellement une bonne connaissance de leur groupe linguistique et culturel afin de pouvoir s'y affilier et en devenir les représentants tout au long de leur vie.

L'accompagnement culturel des élèves s'étend à l'enseignement du curriculum tout entier, incluant la formation au cheminement de carrière, et à l'action culturelle s'y rattachant. La politique d'aménagement linguistique souscrit au maintien des activités d'animation culturelle à l'école et recommande en plus le suivi du cheminement culturel des élèves à travers l'ensemble des activités pédagogiques, sociales et culturelles de l'école.

MIEUX APPRENDRE ET RÉUSSIR EN MILIEU MINORITAIRE

La construction de compétences élevées en communication orale, en lecture, en écriture ou en mathématiques ne se fait pas en vase clos et requiert un environnement dynamique et chaleureux, propice à l'apprentissage. Le parent qui fait de la lecture un rituel à la maison sait bien que plus il met de soin à animer ses récits, plus l'enfant devient son complice et participe à la magie de l'histoire. L'école de langue française, et dans toute la mesure du possible la famille, doivent compenser la position

minoritaire du français dans l'environnement par un accompagnement judicieux et bienveillant du jeune. Le jeune qui entretient un rapport positif avec l'apprentissage s'investit pleinement dans ses études, se sent motivé et croit en sa réussite. Graduellement, ce jeune réalise qu'être francophone, c'est aussi avoir la possibilité de partager sa vision du monde avec des interlocuteurs francophones du monde entier avec lesquels il se sent solidaire.

Pour une action pédagogique éclairée...

Un exemple d'accompagnement à la maison

Imaginez que votre enfant rentre à la maison et vous dise : « Aujourd'hui, à l'école, on nous a raconté une belle histoire ». Vous lui répondez : « Raconte-la moi. »

Votre enfant raconte : « Voilà. Ils ont pris leurs bateaux, ils ont capturé le crabe et après ils l'ont mangé. »

Vous avez deux choix. Ou bien vous dites à votre enfant : « Elle est belle ton histoire. » ou bien vous lui dites : « Je ne comprends pas ton histoire. »

Choisissez la seconde option.

Expliquez-lui que vous n'étiez pas dans la salle de classe, que c'est pour cela que vous ne comprenez pas l'histoire. Invitez-le à vous raconter toute l'histoire.

Votre enfant vous expliquera alors, petit à petit, avec ses mots, que ça se passe dans un village de pêcheurs, qu'un crabe géant empêche les pêcheurs de sortir en mer et qu'il n'y a plus rien à manger au village, qu'ils décident alors de partir tous ensemble chasser le grand crabe, qu'ils le capturent, le ramènent au village et le mangent durant un grand souper de fête.

Le soir, à table, votre enfant raconte à nouveau l'histoire en détail pour toute la famille. Les autres membres de la famille se réjouissent de son récit. Cela justifie tous ses efforts.

IDÉALEMENT, tous les élèves bénéficient d'un accompagnement adéquat et soutenu tout au long de leurs études et sont confiants dans leurs capacités. Chaque élève peut :

- faire preuve de persévérance devant une difficulté et connaître la satisfaction de maîtriser ses apprentissages;
- élargir graduellement son champ de réflexion à travers des expériences riches et constructives;
- utiliser à bon escient un nombre croissant de stratégies d'apprentissage et une variété de méthodes pour réaliser les tâches de plus en plus complexes qui lui sont assignées;
- se servir des technologies de l'information et de la communication pour se ressourcer en français, augmenter la somme de ses connaissances et élargir sa vision du monde.
- entretenir sa motivation aux études et envisager sa réussite scolaire et son avenir avec confiance.

POUR APPRIVOISER LA DÉMARCHE D'APPRENTISSAGE

Les programmes dispensés dans les écoles de langue française sont conçus de façon à répondre aux besoins très variés des élèves qui les fréquentent et guident déjà les interventions menées à l'école auprès d'eux.

La politique d'aménagement linguistique recommande en plus que soient définis les paramètres d'un accompagnement adéquat des

jeunes en communication orale, en lecture, en écriture et en mathématiques ainsi que dans le domaine des technologies de l'information et de la communication; il est essentiel que ces jeunes possèdent les compétences de base nécessaires pour bien fonctionner dans la société au terme de leurs études secondaires. Le personnel enseignant doit bénéficier pleinement des avancements de la recherche en éducation, notamment en ce qui concerne les stratégies d'enseignement. De même, les parents doivent être mieux et davantage informés sur la vie de l'école et les exigences liées à l'apprentissage. Le développement professionnel du personnel enseignant et l'offre de séances d'information à l'intention des parents sont des instruments de sensibilisation importants en aménagement linguistique.

DEVELOPPER DES COMMUNAUTES DYNAMIQUES

L'école de langue française a une vocation communautaire qui prend racines dans l'exercice même de son mandat. L'excellence en éducation doit beaucoup au leadership exercé par les responsables de l'éducation en langue française mais aussi à celui d'une communauté qui la réclame et y œuvre à travers toute la province. Un foisonnement d'actions et d'initiatives individuelles et collectives sont entreprises dans le secteur éducatif qui véhiculent les valeurs, les convictions, les aspirations et les attentes de toute la communauté francophone de l'Ontario. Pour développer des communautés dynamiques, il faut encore canaliser cette énergie et articuler l'action pédagogique et culturelle de l'école autour d'une vision commune de l'éducation en langue française en milieu minoritaire et de partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté locale et élargie.

Par où commencer?

Les partenariats

Il faut utiliser des modèles qui ont porté fruits dans la province et ailleurs au pays dans les secteurs ci-après, en fonction des besoins définis au niveau local ou régional.

- Les partenariats entre l'école et la famille (p. ex., sensibilisation aux besoins des élèves en milieu minoritaire, programmes de soutien linguistique aux parents).
- Les partenariats entre les écoles secondaires et les écoles élémentaires (p. ex., mise en place de programmes favorisant la promotion de l'école secondaire auprès des plus jeunes).
- Les partenariats entre les conseils scolaires, les écoles et des entrepreneurs indépendants (p. ex., établissement de nouvelles garderies francophones).
- Les partenariats entre les conseils scolaires, les écoles et les entreprises (p. ex., mise en place pour les élèves de projets scolaires-communautaires adaptés aux besoins des entreprises locales et intégrés au programme d'étude).
- Les partenariats entre les conseils scolaires, les écoles et les organismes communautaires et culturels (p. ex., participation des élèves du secondaire aux Jeux franco-ontariens, à des forums et des stages offerts par la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne).
- Les partenariats entre les conseils scolaires, les écoles secondaires et les collèges et universités (p. ex., promotion des programmes préparant les jeunes à des métiers en demande dans la société).

- Le bénévolat (p. ex., programme de mentorat, contribution aux activités parascolaires, apport d'expertise de membres de la communauté).

IDÉALEMENT, chacune des écoles de langue française de la province bénéficie du leadership, de l'expertise et des ressources de son conseil scolaire en matière d'aménagement linguistique pour planifier et mettre en œuvre, de concert avec la communauté locale et élargie, des interventions à l'école. L'école :

- réunit les conditions propices au maintien et au respect d'un milieu de vie francophone;
- dispense des programmes d'éducation qui préparent adéquatement les jeunes enfants à l'entrée en 1re année;
- dispense en plus du programme ordinaire, les *programmes de soutien linguistique* adéquats aux élèves qui ont une connaissance limitée ou très limitée du français ou qui, étant originaires de l'étranger et installés en Ontario depuis peu, ont besoin de se familiariser avec leur nouvel environnement scolaire et socioculturel pour entreprendre ou poursuivre leurs études avec confiance;

Les programmes auxquels il est fait référence ici sont : Actualisation linguistique en français et Perfectionnement du français.

- recrute un personnel enseignant qualifié pouvant accompagner les élèves au plan linguistique, culturel et éducatif;
- cherche à accroître le rendement et la réussite scolaire des élèves en tenant compte du contexte minoritaire;
- consolide et étend son réseau éducatif et culturel par l'entremise de partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté.

S'UNIR POUR CONTRIBUER À L'ESSOR DES COMMUNAUTÉS

L'école est une ressource pour sa communauté et la communauté est une ressource pour l'école. L'une et l'autre contribuent de façon réciproque à leur vitalité et à leur développement.

La détermination des besoins et des priorités de l'école et de la communauté doivent guider l'action en ce qui concerne l'établissement de nouveaux partenariats; l'évaluation des partenariats possibles et les décisions qui s'ensuivent doivent être le fruit de la concertation. En plus d'assurer le suivi des projets, il faut informer la communauté des progrès réalisés par l'entremise de bulletins, du conseil d'école ou de rencontres communautaires. Il importe enfin de sensibiliser davantage les partenaires communautaires à la nécessité de partager de l'information et des ressources de langue française auxquelles l'école, la famille et les jeunes n'ont pas forcément immédiatement accès.

Mettre la main à la pâte

LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE SOLLICITE LA PARTICIPATION DE TOUS.

A L'ATTENTION DES JEUNES

La réussite scolaire est intimement liée à votre degré de motivation aux études ainsi qu'à votre capacité de prendre en charge votre apprentissage et de vous sentir bien dans votre environnement scolaire et communautaire. Au fil des études, les enseignantes et enseignants vous amèneront à avoir confiance en vos capacités, à être autonome dans vos apprentissages et à construire vos compétences. Vous serez aussi amenés à comprendre votre réalité linguistique et culturelle pour pouvoir vous investir à fond dans l'usage et l'apprentissage du français, vous sentir bien dans votre peau et être fiers de votre identité. Vous développerez un bilinguisme de haut niveau ainsi que les connaissances et le savoir-faire dont vous aurez besoin pour être jugés compétents et qualifiés dans la vie publique, dans le monde du travail ou dans les institutions postsecondaires.

À L'ÉCOLE, VOUS ÊTES ENCOURAGÉS :

- à réfléchir et à discuter des thèmes et des questions ci-après :
  - vos droits à l'éducation en langue française,
  - les raisons qui vous amènent à suivre des études en français,
  - le défi de vivre en français dans un environnement essentiellement anglophone,
  - les conditions se rattachant à l'apprentissage et au perfectionnement du français,
  - les moyens personnels et collectifs dont vous disposez pour élargir votre espace francophone, incluant les possibilités de rejoindre d'autres francophones,
  - les atouts que vous donne une éducation en langue française;
- à vous investir pleinement dans vos études;
- à exploiter à fond les ressources qui sont mises à votre disposition à l'école pour mettre en valeur vos forces et vos talents et pour surmonter vos difficultés;
- à faire connaître votre position sur des questions vous concernant directement, par exemple les heures d'ouverture de la bibliothèque, le code vestimentaire ou l'accès à des services de transport scolaire supplémentaires pour favoriser la participation aux activités parascolaires;
- à demander le soutien de vos enseignantes ou enseignants et de la direction pour entreprendre des projets que vous estimez utiles ou intéressants pour les élèves, l'école ou la communauté;
- à vous investir dans l'action linguistique et culturelle de l'école, par exemple en participant à des activités parascolaires, en mettant vos talents artistiques ou votre excellence académique au service de votre groupe ou de l'école.

À LA MAISON ET DANS LA COMMUNAUTÉ, VOUS ÊTES ENCOURAGÉS :

- à entretenir un dialogue avec vos parents au sujet de vos études et de vos aspirations;

- à vous engager personnellement ou collectivement dans des actions ou des projets scolaires-communautaires en français qui présentent un intérêt particulier pour vous, pour vos familles ou pour votre communauté;
- à vous documenter, à réfléchir et à prendre position sur des questions qui vous touchent personnellement ou touchent les jeunes, la famille ou la collectivité;
- à rechercher l'expertise de personnes qualifiées pour répondre à vos questions et prendre des décisions réfléchies en ce qui concerne notamment vos choix de carrière;
- à vous informer sur l'actualité politique, économique, scientifique ou autre, par exemple en lisant les grands journaux francophones sur leur site Web;
- à rencontrer d'autres francophones, par exemple en suivant des stages, en prenant part à des forums ou des événements culturels.

À L'ATTENTION DES PARENTS

L'école reconnaît et respecte le rôle principal que vous jouez dans l'éducation des jeunes et tient à valoriser ce rôle. Nul n'est mieux placé que vous pour la renseigner sur vos préoccupations en ce qui concerne l'éducation de votre enfant et l'aider à répondre à ses besoins. L'école tient à ce que vous preniez la parole dans le débat de l'aménagement linguistique parce que ce projet d'envergure vous concerne au premier chef. Elle tient à recueillir vos expériences, à vous consulter et à vous informer sur les possibilités d'apporter des solutions réalistes aux questions exposées dans le présent document. En somme, elle tient à ce que les décisions prises à l'école en matière d'aménagement linguistique soient le fruit de la consultation, de la conciliation et de l'engagement.

À L'ÉCOLE, VOUS ÊTES ENCOURAGÉS :

- à participer aux rencontres régulières du conseil d'école par l'entremise duquel vous pouvez faire valoir votre point de vue auprès de la direction et du conseil scolaire au sujet de questions concernant les programmes et le fonctionnement de l'école;

Le conseil d'école donne des conseils aux directrices et directeurs d'école ou aux conseils scolaires à propos, entre autres :

- des priorités de l'école en matière de curriculum;
- des programmes et stratégies permettant d'améliorer les résultats des élèves aux tests provinciaux;
- des communications avec les parents et la collectivité;
- de l'utilisation des écoles par la collectivité;
- de la prestation de programmes et de services communautaires à l'école par le biais de partenariats entre l'école et la collectivité;
- des politiques du conseil scolaire concernant l'école.

à entretenir avec d'autres parents d'élèves, francophones ou non, un dialogue constructif au sujet de l'éducation des jeunes en milieu minoritaire;

- à vous informer auprès de la direction ou du personnel enseignant au sujet de questions concernant l'éducation de votre enfant et la vie à l'école;
- à œuvrer si vous le pouvez ou le désirez à titre de bénévoles à l'école élémentaire où une grande variété de besoins se font ressentir, par exemple en encadrant les élèves dans les sorties ou en apportant votre expertise ou vos talents durant les semaines thématiques et les événements culturels et sociaux de l'école;
- à être plus présents à l'école secondaire où vous pouvez faire bénéficier les jeunes de votre expertise dans votre domaine d'activité professionnelle, par exemple en apportant votre soutien à la réalisation de projets éducatifs ou culturels initiés à l'école.

À LA MAISON, VOUS ÊTES ENCOURAGÉS :

- à vous servir le plus possible du français avec votre enfant dans la communication quotidienne si vous parlez français et sinon à donner au français le plus possible de chance d'exister dans la vie de votre enfant et de votre famille, en commençant, par exemple, par l'écoute d'émissions télévisées ou radiophoniques francophones ou en prenant la décision de suivre des cours de français;
- à brancher votre enfant très tôt sur des programmes télévisés, des livres, des revues ou des magazines francophones;
- à entretenir avec votre enfant ou votre adolescente ou adolescent un dialogue au sujet de son apprentissage, de ses progrès, de ses préoccupations et de sa vie à l'école;
- à réserver régulièrement un temps de lecture avec votre jeune enfant même si le français n'est pas votre langue première;
- à discuter avec votre adolescente ou adolescent de l'actualité et des questions qui le touchent et sur lesquelles il doit prendre des décisions réfléchies, par exemple le travail à temps partiel et le financement de ses études postsecondaires;
- à lire, dans les programmes-cadres, l'information relative aux attentes que doit satisfaire votre enfant dans les matières enseignées à l'école afin de pouvoir lui apporter votre soutien et discuter de façon éclairée avec lui ainsi qu'avec ses enseignantes et enseignants.

À L'ATTENTION DES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES FRANCOPHONES

Vous êtes un parent, une enseignante, une artiste, un entrepreneur, vous êtes un organisme social ou communautaire, une fédération de jeunes, de parents, de gens d'affaires ou autre, un groupe culturel, une banque, un service gouvernemental. Vous êtes des partenaires précieux dans l'éducation des jeunes francophones de la province. Avec l'école, vous pouvez enrichir leur expérience linguistique, éducative et culturelle et contribuer au développement et à l'essor de votre communauté.

VOUS ÊTES ENCOURAGÉS :

- à donner aux jeunes la parole dans les médias francophones, par exemple en leur réservant une colonne dans le journal hebdomadaire local, en les invitant à discuter d'un sujet qui les concerne à la radio communautaire, en dédiant un programme télévisé à la promotion des meilleurs produits culturels réalisés à l'école;
- à inviter les jeunes à s'engager dans l'action communautaire, par exemple en les invitant à participer à des journées d'action pour le développement d'un complexe sportif, pour la promotion de services en français ou d'événements culturels francophones dans la municipalité;
- à réserver dans votre programmation un espace pour les jeunes artistes francophones;
- à venir à l'école parler aux jeunes de votre communauté francophone d'origine, qu'elle soit d'ici ou d'ailleurs;
- à aller au devant des jeunes, dans les écoles ou les centres culturels et communautaires, pour discuter avec eux de questions qui les touchent et leur faire connaître les possibilités qui leur sont offertes dans divers domaines ou secteurs d'activité (p. ex., travail à temps partiel, droits des employés et responsabilités des employeurs, programmes d'échanges, stages de formation spécialisés, bourses d'études, entreprenariat);
- à travailler avec l'école à l'élaboration et au soutien de projets scolaires-communautaires;
- à donner aux jeunes des occasions de vous rencontrer et d'être eux-mêmes présents dans la communauté, par exemple en les invitant à visiter votre atelier, votre entreprise ou vos bureaux ou à partager une journée de votre vie professionnelle;
- à amplifier le dialogue avec vos partenaires anglophones locaux ou régionaux de façon à gagner la reconnaissance du fait français en Ontario et rendre davantage visibles ses manifestations dans la province.

Conclusion

L'aménagement linguistique est un grand chantier sur lequel s'affairent beaucoup de personnes en Ontario. Il était important de le visiter pour faire l'état des lieux et recenser les travaux en cours. Il fallait aussi, avec leur regard, parler des principaux artisans qui travaillent collectivement ou personnellement à ce projet sur le terrain – l'école de langue française, les jeunes, leur famille et les partenaires communautaires – parce que tout ce qui se fait aujourd'hui en aménagement linguistique est conjugué à leur quotidien et vise à avoir un impact positif sur leur vie.

L'aménagement linguistique, c'est aussi la possibilité pour la communauté francophone de l'Ontario de considérer son avenir par le prisme de l'éducation en langue française. Elle dispose aujourd'hui des ressources dont elle a besoin pour mener à bien ce projet, notamment des écoles dont elle a la gestion, un curriculum rigoureux, entièrement élaboré en français, et des programmes d'éducation de la petite enfance à temps plein.

L'aménagement linguistique, c'est encore l'instauration d'un dialogue entre les conseils scolaires, les écoles et l'ensemble des francophones et des groupes de francophones de la province pour que puissent être élaborés et mis en œuvre des plans d'action concertés qui répondent bien aux besoins des jeunes au plan linguistique, éducatif et culturel et aux attentes de leur famille. La politique d'aménagement linguistique est suffisamment souple pour que les conseils scolaires puissent prendre en compte la fluidité des circonstances et la grande variété des réalités linguistiques et culturelles qui s'expriment dans la province.

Dans ce projet d'aménagement linguistique, la langue unit les membres de la francophonie plurielle de l'Ontario. L'avenir se construit aujourd'hui même par l'entremise de parents qui confient l'instruction de leurs enfants à l'école de langue française et par l'engagement des jeunes à vivre pleinement leur francité.

Imprimé sur du papier recyclé
04-061 ISBN 0-7794-7043-5

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004